

Lutte contre la corruption

Tout dépendra du degré d'intégrité de l'administration



Les aspects relatifs aux procédures disciplinaires et conflits d'intérêts dans la lutte contre la corruption et l'application des règles de bonne gouvernance dans l'administration et les institutions publiques en Tunisie ont été au centre d'un séminaire qui s'est ouvert hier, à Tunis.

La rencontre étalée sur deux jours est organisée dans le cadre de la coopération entre la Tunisie représentée par le ministère chargé de la gouvernance et de la lutte contre la corruption et l'Union Européenne représentée par l'Instrument d'assistance, d'information et d'échange technique 'TAIEX'(Technical Assistance Information Exchange Instrument) qui a participé ,déjà, ces derniers mois, à l'organisation de rencontres similaires en Tunisie sur la lutte contre la corruption et la gouvernance.

Hichem Hammi, chef de cabinet du ministre auprès du chef du gouvernement chargé de la gouvernance et de la lutte contre la corruption a fait état de l'élaboration d'un vaste programme de réformes dans ce domaine qui sera mis en œuvre au mois de décembre, avant la fin de cette année, et portant sur une dizaine de mesures et de dispositions à caractère juridique, technique et institutionnel, destinées à prévenir et à combattre la corruption dans la fonction publique, au niveau des marchés publics, du financement des partis politiques, entre autres, et par voie de conséquence à promouvoir l'intégrité au sein de l'administration. Une charte de l'intégrité sera adoptée, dans le cadre de ce programme qui tend également à mettre à profit les garanties de transparence et de contrôle offertes, dans ce domaine, par l'administration électronique et les nouvelles technologies de l'information. Une protection juridique sera accordée aux donneurs d'alerte, à savoir ceux qui dénoncent les actes de corruption.

Congrès mondial

Dans ce même cadre, La Tunisie abritera en 2014, le 16ème Congrès mondial sur la lutte contre la corruption, sachant que le 15ème se tient actuellement au Brésil, avec la participation d'une délégation tunisienne conduite par le ministre chargé de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Outre un département ministériel spécialisé, la Tunisie s'est doté, aussi, d'une Instance nationale de lutte contre la corruption.

Les travaux du séminaire doivent permettre d'échanger les expériences en matière de lutte contre la corruption et plus particulièrement les aspects relatifs aux procédures disciplinaires et aux conflits d'intérêt, c'est-à-dire les conflits entre l'intérêt public et celui du fonctionnaire public, domaine qui nécessite davantage de clarification et de précision en Tunisie sur le plan juridique.

Beaucoup d'affaires de malversations financières remontant à l'ancien régime et instruites après la révolution en Tunisie portaient sur l'exploitation d'un fonctionnaire de sa qualité pour se procurer un avantage illégal et nuire à l'administration.

Comme l'a fait remarquer Adriano Zilhao, chef de l'unité "Renforcement des institutions", à la direction générale de l'élargissement de la Commission européenne, une administration publique juste et équitable est une composante essentielle des régimes démocratiques.

Salah BEN HAMADI